



- 15.6 Vous assumez tous les risques liés aux moyens de communication que vous utilisez, notamment ceux résultant d'erreurs de communication, de compréhension ou sur l'identité du client ou le risque d'une utilisation frauduleuse par des tiers non autorisés. Vous nous déchargez de toute responsabilité à cet égard.
- 15.7 Vous convenez expressément que nonobstant l'article 1341 du Code civil, nous pouvons, chaque fois que nécessaire ou utile, prouver nos allégations par tout moyen légalement admissible en matière commerciale tel que témoignage et serment. Vous nous autorisez expressément à enregistrer nos conversations téléphoniques et à utiliser celles-ci en justice avec la même force probatoire qu'un écrit.
- 15.8 Vos instructions doivent être complètes, exactes et précises afin d'éviter toute erreur, faute de quoi nous serons en droit de suspendre l'exécution des opérations sans encourir de responsabilité.

Article 16 : Modifications du Contrat

- 16.1 Si nous avons l'intention de modifier les termes du présent Contrat, nous vous en informerons par écrit, deux (2) mois au moins avant l'entrée en vigueur des modifications, sauf si les modifications sont requises en raison d'une évolution législative ou réglementaire et que nous sommes dans l'impossibilité de vous en informer deux (2) mois à l'avance. Dans ce dernier cas, nous vous informerons des modifications par écrit aussi tôt que possible.
- 16.2 Les notifications de changement, ainsi que la version à jour du présent Contrat, sont en permanence disponibles sur le Site Internet.
- 16.3 Lorsque nous vous notifions une modification du présent Contrat, vous disposez du droit de résilier le Contrat sans frais avant l'entrée en vigueur de la modification. Si vous exercez ce droit, nous virerons sur le compte de paiement que vous nous indiquerez, ou mettrons à votre disposition par tout autre moyen convenu, le solde s'il y en a un des Fonds Disponibles après prise en compte de toutes les Operations en cours et déduction de tous les frais applicables.
- 16.4 A moins que vous n'ayez informé le Service Client de votre désaccord avant l'entrée en vigueur d'une modification qui vous a été notifiée, vous serez réputé l'avoir acceptée.

Article 17 : Frais et plafonds

- 17.1 Frais et plafonds applicables au Compte en ligne et à chaque Carte émise (y compris chaque Carte Supplémentaire) :

Frais applicables			
Nature	Tarif servant de base au calcul		Explications (si nécessaire)
	Client Consommateur	Client Professionnel	
Emission et remplacement de Carte en plastique	9,90 €	14,90 €	Inclut également les Cartes Supplémentaires
Emission et remplacement de Carte en métal	49,90 €		Inclut également les Cartes Supplémentaires

Frais de gestion mensuels appliqués à la Carte en métal	9,90 €																																				
Rechargement par carte de crédit ou carte de débit	2,50%																																				
Ordre de Paiement Virement – Sortant	Gratuit		Hors frais potentiellement appliqués par la banque bénéficiaire du Virement																																		
Ordre de Paiement Virement – Entrant	<table><tr><th>Montant</th><th>Frais</th></tr><tr><td>< 11 000 €</td><td>2,00%</td></tr><tr><td>≥ 11 000 €</td><td>1,25%</td></tr><tr><td>≥ 55 000 €</td><td>1,00%</td></tr><tr><td>≥ 150 000 €</td><td>0,80%</td></tr><tr><td>≥ 300 000 €</td><td>0,60%</td></tr><tr><td>≥ 750 000 €</td><td>0,45%</td></tr><tr><td>≥ 1 500 000 €</td><td>0,30%</td></tr><tr><td>≥ 3 000 000 €</td><td>0,20%</td></tr></table>	Montant	Frais	< 11 000 €	2,00%	≥ 11 000 €	1,25%	≥ 55 000 €	1,00%	≥ 150 000 €	0,80%	≥ 300 000 €	0,60%	≥ 750 000 €	0,45%	≥ 1 500 000 €	0,30%	≥ 3 000 000 €	0,20%	<table><tr><th>Montant</th><th>Frais</th></tr><tr><td>< 55 000 €</td><td>1,25%</td></tr><tr><td>≥ 55 000 €</td><td>1,00%</td></tr><tr><td>≥ 150 000 €</td><td>0,80%</td></tr><tr><td>≥ 300 000 €</td><td>0,60%</td></tr><tr><td>≥ 750 000 €</td><td>0,45%</td></tr><tr><td>≥ 1 500 000 €</td><td>0,30%</td></tr><tr><td>≥ 3 000 000 €</td><td>0,20%</td></tr></table>	Montant	Frais	< 55 000 €	1,25%	≥ 55 000 €	1,00%	≥ 150 000 €	0,80%	≥ 300 000 €	0,60%	≥ 750 000 €	0,45%	≥ 1 500 000 €	0,30%	≥ 3 000 000 €	0,20%	Hors frais potentiellement appliqués par la banque émettrice du Virement
	Montant	Frais																																			
	< 11 000 €	2,00%																																			
	≥ 11 000 €	1,25%																																			
	≥ 55 000 €	1,00%																																			
	≥ 150 000 €	0,80%																																			
	≥ 300 000 €	0,60%																																			
	≥ 750 000 €	0,45%																																			
	≥ 1 500 000 €	0,30%																																			
	≥ 3 000 000 €	0,20%																																			
Montant	Frais																																				
< 55 000 €	1,25%																																				
≥ 55 000 €	1,00%																																				
≥ 150 000 €	0,80%																																				
≥ 300 000 €	0,60%																																				
≥ 750 000 €	0,45%																																				
≥ 1 500 000 €	0,30%																																				
≥ 3 000 000 €	0,20%																																				
Transfert instantané entre le Compte en ligne et un autre Compte en ligne	Gratuit																																				
Versement d'espèces	0,90 € + 4%																																				
Opération par Carte en plastique Refusée	0,25 €		Frais facturés lorsque l'Opération est refusée par un DAB ou par un Commerçant au Point de Vente en cas de Fonds Disponibles insuffisants																																		
Opération par Carte en métal Refusée	Gratuit																																				
Opération de retrait d'espèces par Carte en plastique à un DAB	1,00 €	3,00 €																																			

Opération par Carte en plastique en monnaie étrangère	2,95%	
Opération de retrait d'espèces par Carte en métal à un DAB	Gratuit	
Opération par Carte en métal en monnaie étrangère	Gratuit	
Demande d'interrogation du solde par Carte à un Distributeur Automatique	0,25 €	
Rappel du code PIN de la Carte en plastique	1,50 €	Inclut également les Cartes Supplémentaires
Rappel du code PIN de la Carte en métal	Gratuit	
Frais d'inactivité	3,00 € (par mois)	a) Les frais d'inactivité sont facturés mensuellement, après une période d'inactivité de neuf (9) mois, dans la limite des Fonds Disponibles. b) Les frais seront également facturés douze (12) mois après la résiliation de votre Compte en ligne.

Plafonds applicables		
	Client Consommateur	Client Professionnel
Dépenses par Carte (carte en plastique)		
Par jour et par Opération	5 000 €	7 500 €
Par mois	7 500 €	10 000 €
Retraits aux DAB (carte en plastique)		

Par jour et par Opération	1 000 €	1 000 €
Par mois	3 000 €	4 000 €
Dépenses par Carte (carte en métal)		
Par jour et par Opération	10 000 €	30 000 €
Par mois	10 000 €	30 000 €
Retraits aux DAB (carte en métal)		
Par jour et par Opération	1 000 €	1 000 €
Par mois	4 000 €	5 000 €
Rechargements par carte de crédit ou carte de débit		
Par jour et par Opération	1 500 €	3 000 €
Par mois	3 000 €	10 000 €
Versements d'espèces		
Par jour et par Opération	1 500 €	3 000 €
Par mois	1 500 €	9 500 €

- 17.2** Lorsque vous utilisez votre Carte à un DAB (si ce service est disponible), il est également possible que vous soyez soumis aux frais et/ou aux règles du fournisseur du DAB concerné, ou de tout(e) autre établissement financier ou association financière impliqué.
- 17.3** Il vous appartient de vous assurer avant d'autoriser une Opération que vous disposez suffisamment de Fonds Disponibles. Lorsqu'une Opération est refusée par un Commerçant pour cause d'insuffisance de Fonds Disponibles, vous serez redevable du paiement des frais stipulés à l'Article 17.
- 17.4** D'autres plafonds imposés par des tiers peuvent s'appliquer. Par exemple, certains distributeurs d'espèces appliquent leurs propres plafonds, qui peuvent être inférieurs ou supérieurs à ceux de votre Carte.
- 17.5** Il se peut que vous deviez payer des tiers pour utiliser les services liés à votre Compte en ligne (par exemple, un opérateur de téléphonie mobile ou le fournisseur d'une application). Il vous appartient de payer ces frais.
- 17.6** Nous ne sommes pas responsables des tiers qui pourraient vous facturer des frais pour le traitement de l'Opération, ni des tiers qui convertissent la monnaie locale en une autre monnaie et vous facturent des frais pour ce faire.

Article 18 : Parrainage